



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230426-B20230425_06_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-sept avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ (arrivé au point informel), Guy KREMER (arrivé au point informel), Denis BAUR, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absente excusée : Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Olivier HAUDOT, DGS



6. Objet : Marché n° 2258VVEC - VICC - Création d'une voie verte - Escherange, Volmerange-les-Mines et Halte ferroviaire - Avenant n° 1 avec l'entreprise COLAS à 57152 MARLY

Vu les articles L. 2194-1 3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché n° 2258VVEC notifié le 28 novembre 2022, concernant les travaux de création d'une voie verte sur VICC à Escherange, Volmerange-les-Mines et Halte ferroviaire, passé avec l'entreprise COLAS à 57152 MARLY et conclu pour un montant de 38 778,10 € H.T.,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché précité, passé en procédure adaptée ouverte.



Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Durant les travaux, deux conduites de gaz ont été découvertes sur le futur tracé de la piste. Le concessionnaire du réseau « Air liquide » a émis certaines dispositions et préconisations. Or, lors de la prise en compte de ces dernières, la cadence et le rendement du chantier ont été impactés, nécessitant des moyens matériels et humains spécifiques.

Aussi, afin de réaliser le décaissement de la future piste, l'entreprise a fait usage de l'outil brise roche lors des travaux de terrassement, ce qui a conduit à une plus-value de ces prestations.

Ces modifications rendues nécessaires et n'étant pas prévues initialement par le maître d'ouvrage, ont engendré l'introduction de prix nouveaux ainsi qu'une augmentation du montant initial du marché.

Le montant du marché initial est porté de 38 778,10 € H.T (trente-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros et dix centimes) à 51 438,10 € H.T (cinquante et un mille quatre cent trente-huit euros et dix centimes), soit une augmentation de 12 660,00 € H.T., soit + 32,65 %.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1,

Considérant que les modifications du marché sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2258VVEC - VICC - Création d'une voie verte à Escherange, Volmerange-les-Mines et Halte ferroviaire, avec l'entreprise COLAS à 57152 MARLY,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 26 avril 2023

Le Président

Michel PAQUET

Le Président

